

AT/MK.

REPUBLIQUE DU DAHOMEY

PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE

MINISTERE DE LA JUSTICE
ET DE LA LEGISLATION.

DECRET N°62- 27 /PR/MJL.

LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE.-

Vu la loi n°60-36 du 26 novembre 1960, portant constitution de la République du Dahomey ;

Vu le décret n°61-240/PR/MJL du 9 août 1961, portant mesures gracieuses en faveur de certains condamnés ;

Sur la proposition du Garde des Sceaux, Ministre de la Justice et de la Législation ;

DECRETE :

ARTICLE 1.- Il est fait remise gracieuse à BOKONONGA Houégbèlossi Mougodi, née vers 1912 à Gbehoun, canton de Séhoué, Sous-préfecture d'Abomey, fille de Bokononga et de Alonbahoui, incarcérée le 7 juin 1952 à la prison civile de Parakou, du reliquat de la peine de 20 ans de travaux forcés et de la peine de 20 ans d'interdiction de séjour, prononcées contre elle le 11 mai 1953 par la Cour d'assises du Dahomey pour coups mortels.

ARTICLE 2.- Le Procureur général, près la Cour d'appel de Cotonou, est chargé de l'exécution du présent décret qui sera enregistré et publié au journal officiel de la République du Dahomey./-

AMPLIATIONS :

Porto-Novo, le 23 JANVIER 1962 1:61.

Président de la République	5
MJL.....	3
MAID.....	1
Procureur général.....	2
Procureur de la République	2
Sous-préfet de Parakou....	1
Prison civile de Parakou..	1
Intéressée.....	1
JORD.....	1

H. M A G A.-